



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Dolce Terra Montreux Sàrl**, Grand-Rue 70,
1820 Montreux
2. Date du prononcé de dissolution: 24.03.2015
3. Suspension de faillite: 14.04.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.05.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 24 mars 2015, la société a été dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : commerce de fleurs, de plantes et de tous articles de décoration, ainsi que toute activité liée à la décoration.

Office des faillites de l'Est vaudois
1800 Vevey

02112957

